

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

Date de convocation : 17/06/2024

Date d'affichage : 17/06/2024

Conseillers

en exercice : 15	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente,
Présents : 10	le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en
Pouvoir : 1	séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11	séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine,
M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), M. SERVANT
Dimitri

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024-06-038

4.2. Fonction publique - personnels contractuels

Recensement de la population 2025 - Désignation d'un coordonnateur communal titulaire et d'un suppléant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonnateur communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 Juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de désigner un coordonnateur communal titulaire et un suppléant chargés de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement
 - . **Madame FOURNIER Angélique**, adjoint administratif, est désignée coordonnateur communal titulaire
 - . **Madame VASH Véronique**, adjoint administratif, est désignée coordonnateur communal suppléant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination.

Pour extrait certifié conforme,

*La secrétaire,
GALET Florence*



*Le Maire,
GUIGNARD Paul*



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 26/06/2024

ID : 037-213700586-20240624-DCM_2024_06_038-DE

